

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Quiers, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Président.

**Date de la convocation**  
10/04/2026

**Date de l'affichage**  
10/04/2026

**Nombre de conseillers en exercice** : 44

Présents : 44  
Représentés : 0  
Excusés : 0  
Absents : 0

**Secrétaire de séance désigné(e)** :  
M. Davy BRUN

**Étaient Présents**

M. Michel BILLOUT, M. Davy BRUN, M. Christian CIBIER, M. Sébastien COUPAS, M. Jean-Marc DESPLATS, Mme Eliane DIACCI, M. Sébastien DROMIGNY, M. Yannick GUILLO, Mme Ghislaine HARSCOET, M. Fabrice HOULIER, M. Gilles COLLET, Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Mohamed KHERBACH, Mme Martine FENEYROL, Mme Clotilde LAGOUTTE, M. Damien QUESNEL, Mme SYLVIE BRICHET, Mme Nolwenn LE BOUTER, M. Bruno BERNASCONI, Mme Michèle MONAVON, M. Guy VALENTIN, M. Fernando FRANCA, Mme Gwenaëlle DETERRE, M. Farid MEBARKI, Mme Nadia MEDJANI, M. Clément GILET, M. Lionel CONAN, Mme Maureen BONNET-KHOULDI, M. Pierre-Yves NICOT, M. Abdelhakim LACHHAB, Mme Sandrine PINTO, Mme Pascale DESPLATS, M. Julien BOUDET, Mme Sylvie PROCHILO, Mme Voahangy HUE, Mme Romaine BOKASSA-KIBOZI, M. Adama OUATTARA, Mme Catherine LORMANN-D'HOKER, M. Jean-Sébastien SGARD, M. Jocelyn BRAYET, Mme Lisette MILLET, M. Vincent TILLARD, Mme Virginie NONONE, M. Arnaud POMMIER (Arrivé à 19h18 pour l'élection du président)

**Absent(s) excusé(s) représenté(s)**

/

**Absent(s) excusé(s)**

/

**Absent(s) non excusé(s)**

/

**2026-031 OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Le Conseil communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10 et L.5211-2 ;

- Vu** l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005N°73 en date du 29 août 2005 créant la Communauté de Communes de la Brié Nangissienne et approuvant les statuts ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2025/DRCL/BLI/n°50 en date du 7 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brié Nangissienne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral 2025/DRCL/BLI/n°40, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;
- Vu** la délibération n°2026-029 en date du 16 avril 2026, par laquelle le Conseil communautaire a élu le Président de la communauté de communes ;
- Vu** la délibération n°2026-030 déterminant le nombre de vice-présidents ;
- Vu** les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;
- Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement, selon les mêmes modalités que l'élection du président au scrutin secret uninominal à la majorité absolue ;

Messieurs Sébastien COUPAS et Jean-Sébastien SGARD sont nommés assesseurs.

Le Président de séance a invité à procéder à l'élection des vice-présidents dans les conditions réglementaires c'est-à-dire au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote,

#### **ARTICLE UN :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT (1<sup>er</sup> tour)**

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

A déduire : bulletins blancs : 4

bulletins nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Monsieur DROMIGNY Sébastien ayant obtenu 39 voix, et donc la majorité absolue des suffrages, a été proclamé et installé premier Vice-Président de la communauté de communes.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT (1<sup>er</sup> tour)

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

A déduire : bulletins blancs : 6

bulletins nuls : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Madame LAGOUTTE Clotilde ayant obtenu 36 voix, et donc la majorité absolue des suffrages, a été proclamée et installée deuxième Vice-Présidente de la communauté de communes.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT (1<sup>er</sup> tour)

Candidatures de Messieurs GUILLO Yannick et BRUN Davy

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

A déduire : bulletins blancs : 3

bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Monsieur BRUN Davy a obtenu 17 voix,

Monsieur GUILLO Yannick ayant obtenu 24 voix, et donc la majorité absolue des suffrages, a été proclamé et installé troisième Vice-Président de la communauté de communes.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT (1<sup>er</sup> tour)

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

A déduire : bulletins blancs : 3

bulletins nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Madame HARSCOËT Ghislaine ayant obtenu 40 voix, et donc la majorité absolue des suffrages, a été proclamée et installée quatrième Vice-Présidente de la communauté de communes

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT (1<sup>er</sup> tour)

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

A déduire : bulletins blancs : 7

bulletins nuls : 4

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Monsieur BILLOUT Michel ayant obtenu 33 voix, et donc la majorité absolue des suffrages, a été proclamé et installé cinquième Vice-Président de la communauté de communes

#### ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT (1<sup>er</sup> tour)

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

A déduire : bulletins blancs : 2

bulletins nuls : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Madame BRICHET Sylvie ayant obtenu 40 voix, et donc la majorité absolue des suffrages, a été proclamée et installée sixième Vice-Présidente de la communauté de communes

#### ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT (1<sup>er</sup> tour)

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

A déduire : bulletins blancs : 3

bulletins nuls : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Monsieur DESPLATS Jean-Marc ayant obtenu 38 voix, et donc la majorité absolue des suffrages, a été proclamé et installé septième Vice-Président de la communauté de communes

#### ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT (1<sup>er</sup> tour)

Nombre de conseillers communautaires : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

A déduire : bulletins blancs : 16

bulletins nuls : 7

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Monsieur COUPAS Sébastien ayant obtenu 21 voix, et donc la majorité absolue des suffrages, a été proclamé et installé huitième Vice-Président de la communauté de communes

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT (1<sup>er</sup> tour)

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

A déduire : bulletins blancs : 4

bulletins nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Monsieur BRAYET Jocelyn ayant obtenu 39 voix, et donc la majorité absolue des suffrages, a été proclamé et installé neuvième Vice-Président de la communauté de communes

**ARTICLE DEUX :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Nangis, le 17 avril 2026

Le Président,

Pierre-Yves NICOT



